

un monument de la sympathie et de la générosité inépuisable de la Province de Québec.

Tous les enfants et les jeunes gens ayant quelque disposition pour l'état ecclésiastique, appartenant à une famille vraiment chrétienne, et ayant le degré de préparation voulu, seront admis dans ce Petit Séminaire placé sous Notre direction immédiate. Selon les directions du St-Concile de Trente, les dispositions et la volonté des élèves doivent être telles qu'elles donnent l'espoir de les voir un jour au service de l'Eglise pour toute leur vie. *Et quorum indoles, et voluntas spem afferat, eos ecclesiasticis ministeriis perpetuo inservituros* (Concile de Trente, Session XXIII, chapitre XVIII.)

La discipline sera et paternelle et ferme; mais la piété, l'amour du travail et l'éloignement du monde devront lui imprimer un cachet tout particulier et favoriser l'épanouissement du germe si précieux et si délicat de la vocation au sacerdoce.

Nous regrettons que la construction de Notre cathédrale et l'état de gêne financière où Nous sommes ne Nous aient pas permis de commencer plus tôt une œuvre si vitale pour le diocèse et Nous empêchent de lui donner les développements que Nous désirons. Nous n'aurions certainement pas construit sitôt Notre nouvelle cathédrale si ce n'eût été une nécessité du moment alors que l'ancienne cathédrale détruite à Notre grand regret, après un an d'hésitation, ne pouvait plus contenir la moitié de Notre population si religieuse. Le coût de Notre cathédrale plus considérable qu'il n'eût été dans l'Est du Canada ne dépasse pourtant pas celui de plusieurs églises paroissiales au Canada; et il Nous a fallu hypothéquer des terrains et assumer le fardeau d'un lourd emprunt durant quarante ans, pour faire cette œuvre nécessaire et qui est la grande affirmation catholique dans tout l'Ouest canadien.

Comme conséquence de cet état de choses, Nous ne pouvons certainement pas faire tous les frais du Petit Séminaire et des œuvres du diocèse qui sont multiples et pressantes comme celles des *Ruthènes*, des colonies pauvres, et des institutions de charité et d'éducation encore menacées de disparaître si la charité des fidèles ne vient à leur aide. Tout secours en argent, tout don de livres pour la bibliothèque du Petit Séminaire, seront donc reçus avec reconnaissance. Nous n'hésitons pas à tendre la main pour Notre diocèse, où il y a tant à faire pour assurer l'avenir, alors que les vénérables titulaires de diocèses bien établis sollicitent des aumônes et reçoivent des dons généreux.

Le prix de l'enseignement et de la pension sera de cent piastres (100) par an au Petit Séminaire, sans y comprendre les livres et les autres dépenses secondaires.

Nul élève ne sera admis sans avoir un certificat de son curé at-